



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 mars 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 Mars 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 Mars 2000

**Désaffectation d'une partie du terrain de l'Ecole maternelle Langevin  
Wallon**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M.  
Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile  
MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200180

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2000**

**Affaires Scolaires**

**Désaffectation d'une partie du terrain de l'Ecole maternelle  
Langevin Wallon**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la politique municipale d'aide à la construction de logements sociaux à usage locatif, il est prévu de réaliser une opération d'urbanisme en liaison avec la SEMIE sur une partie de l'emprise actuelle de l'école maternelle Langevin Wallon. Cette opération serait accompagnée de la création d'un espace vert et d'un parking public.

L'emprise de ce projet concernerait les surfaces estimées ainsi :

- 2 510 m<sup>2</sup> destinés à la construction de 5 pavillons individuels (soit d'une part, 945 m<sup>2</sup> et d'autre part, 1 565 m<sup>2</sup>),
- 1 400 m<sup>2</sup> pour l'aménagement d'un espace vert public,
- 950 m<sup>2</sup> pour la création d'un parking,

soit au total une superficie de 4 860 m<sup>2</sup> prélevés sur la parcelle cadastrée Section ED n° 497.

Cette parcelle étant actuellement affectée au Service Public de l'Education Nationale (hormis le logement sis au 40, rue Rouget de l'Isle déjà désaffecté par délibération de notre Conseil Municipal en date du 20/1/1999), il y a lieu de solliciter l'avis de M. le Préfet des Deux-Sèvres en vue d'une désaffectation de l'emprise de terrain nécessaire à la réalisation de cette opération d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver ce projet de désaffectation partielle de la parcelle cadastrée section ED n° 497.
- solliciter l'avis de M. le Préfet pour une réduction de l'emprise affectée à l'école maternelle Langevin Wallon.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)